



Liberté expression au travail

Par marc1978

Bonjour,

je ne sais pas si je suis dans mon domaine.

Je viens vers vous, vu que j'ai un petit soucis, ce matin notre responsable comptable est arrivé dans notre bureau pour nos présenté les commissaire au compte, j'ai fait la blague suivante " heureusement que vous nos dire que se sont des commissaire au compte, on aurais pensé que c"étaient des témoins de Jéhovah vu qu'ils étaient deux" enfin bref elle revenue quelque instant après, pour me faire une remontrance qu'elle aura surement pas fait si cette blague venais d'une autre personne et de garder mes blagues pour moi d'une façon très sèche et autoritaire. pour moi , je pense déjà que ça entrave ma liberté expression. je pourrais avoir votre avis ?

Par Isadore

Bonjour,

La liberté d'expression n'est pas la liberté de dire n'importe quoi.

En tant que salarié votre devoir de loyauté vous interdit de faire des plaisanteries susceptibles de nuire à votre employeur ou d'en donner une mauvaise image. Si les deux commissaires aux comptes se sont tordus de rire, vous pouvez mettre en avant que votre blague était hilarante et a contribué à les mettre à l'aise. Sinon c'était juste un manque de professionnalisme.

Votre employeur étant en droit de vous sanctionner en cas d'attitude non appropriée, une réprimande est un moindre mal.